

TITRES NEGOCIABLES A COURT-TERME
PROGRAMME NON GARANTI

Negotiable European Commercial Paper (NEU CP)¹

DOCUMENTATION FINANCIERE	
Nom du programme	Sopra Steria Group NEU CP
Nom de l'émetteur	Sopra Steria Group SA
Type de programme	NEU CP
Plafond du programme	EUR 700.000.000 ou sa contre-valeur en toute autre devise autorisée
Garant	« Sans objet »
Notation du programme	« Non noté »
Arrangeur	« Sans objet »
Agent Domiciliaire	CACEIS Corporate Trust
Agent(s) Placeur(s)	BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Crédit Industriel et Commercial, Natixis, Société Générale, BRED Banque populaire. Les NEU CP pourront également être directement placés par Sopra Steria Group
Date de signature de la documentation financière	30 juin 2017
Mise à jour par avenant (le cas échéant)	« Sans objet »

Documentation établie en application des articles L 213-1 A à L 213-4-1 du Code monétaire et financier

Un exemplaire du présent dossier est adressé à :

BANQUE DE FRANCE
Direction générale de la stabilité financière et des opérations (DGSO)
Direction de la mise en œuvre de la politique monétaire (DMPM)
21-1134 Service des Titres de Créances Négociables (STCN)
39, rue Croix des Petits Champs
75049 PARIS CEDEX 01

La Banque de France invite le lecteur à prendre connaissance des conditions générales d'utilisation des informations relatives aux titres de créances négociables :

<https://www.banque-france.fr/politique-monetaire/surveillance-et-developpement-des-financements-de-marche-marche-neu-cp-neu-mtn/le-marche-des-titres-negociables-court-et-moyen-terme-neu-cp-neu-mtn>

¹ Dénomination commerciale des titres définis à l'article D.213-1 du Code monétaire et financier

1. DESCRIPTION DU PROGRAMME D'EMISSION

Article D. 213-9, 1° et D. 213-11 du Code monétaire et financier et Article 6 de l'arrêté du 30 mai 2016 et les réglementations postérieures

1.1	Nom du Programme	Sopra Steria Group NEU CP
1.2	Type de programme	NEU CP
1.3	Dénomination sociale de l'Émetteur	SOPRA STERIA GROUP
1.4	Type d'émetteur	Entreprise non financière
1.5	Objet du Programme	Financement des besoins généraux de Sopra Steria Group et de ses filiales
1.6	Plafond du Programme	EUR 700.000.000 ou sa contre-valeur en toute autre devise autorisée
1.7	Forme des titres	Inscrits en compte Les titres du programme sont des titres de créances négociables, émis au porteur et sont inscrits en compte auprès d'intermédiaires autorisés conformément à la législation et à la réglementation française en vigueur
1.8	Rémunération	Les NEU CP font l'objet d'une rémunération qui pourra être à taux fixe ou à taux variable. La rémunération pourra être précomptée ou post-comptée. Dans le cas d'une émission comportant une option de remboursement anticipé, de prorogation ou de rachat, les conditions de rémunération du NEU CP seront fixées à l'occasion de l'émission initiale et ne pourront être modifiées ultérieurement, notamment à l'occasion de l'exercice de l'option de remboursement anticipé, de prorogation ou de rachat.
1.9	Devises d'émission	Euro ou toute autre devise autorisée par la réglementation française applicable au moment de l'émission conformément à l'article D. 213-6 du Code monétaire et financier.
1.10	Maturité	L'échéance des NEU CP sera fixée conformément à la législation et à la réglementation française, ce qui implique qu'à la date des présentes la durée des émissions de NEU CP ne peut être supérieure à 1 an (365 jours ou 366 jours les années bissextiles). Les NEU CP peuvent être remboursés avant maturité en accord avec les lois et les réglementations applicables en France.

		<p>Les NEU CP émis dans le cadre du Programme pourront comporter une ou plusieurs options de prorogation de l'échéance (au gré de l'Émetteur, ou du détenteur, ou en fonction d'un (ou plusieurs) évènement(s) indépendant(s) de l'Émetteur et ou du détenteur).</p> <p>Les NEU CP émis dans le cadre du Programme pourront aussi comporter une ou plusieurs options de rachat par l'Émetteur (au gré de l'Émetteur, ou du détenteur, ou en fonction d'un (ou plusieurs) évènement(s) indépendant(s) de l'Émetteur et / ou du détenteur).</p> <p>L'option de remboursement anticipé, de prorogation ou de rachat de NEU CP, s'il y a lieu, devra être spécifiée explicitement dans le formulaire de confirmation de toute émission concernée.</p> <p>En tout état de cause, la durée de tout NEU CP assortie d'une ou de plusieurs de ces clauses, sera toujours, toutes options de remboursement anticipé, de prorogation ou rachat comprises, conforme à la réglementation en vigueur au moment de l'émission dudit NEU CP.</p>
1.11	Montant unitaire minimal des émissions	150 000 euros ou la contre valeur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission.
1.12	Dénomination minimale des TCN	En vertu de la réglementation (Article D.213-11 du Code monétaire et financier), le montant minimum légal des NEU CP émis dans le cadre de ce programme est de 150 000 euros ou la contre-valeur de ce montant en devise déterminée au moment de l'émission.
1.13	Rang	Les NEU CP constitueront des engagements directs et non subordonnés de Sopra Steria Group, venant au moins à égalité de rang avec les autres engagements actuels et futurs, directs, non assortis de sûretés, non garantis et non subordonnés de Sopra Steria Group, sous réserve des dispositions légales d'ordre public à cette date.
1.14	Droit applicable	Tous les NEU CP émis dans le cadre du Programme seront régis par le droit français. Tous les litiges auxquels l'émission des NEU CP pourrait donner lieu seront régis par le droit français et interprétés selon le droit français.
1.15	Admission des titres sur un marché réglementé	Non
1.16	Système de règlement-livraison d'émission	Euroclear France
1.17	Notation(s) du Programme	Non noté

1.18	Garantie	« Sans objet »
1.19	Agent Domiciliaire	A la date du présent document, Sopra Steria Group a désigné CACEIS Corporate Trust pour domicilier ses émissions de NEU CP.
1.20	Arrangeur	« Optionnel ² »
1.21	Mode de placement envisagé	<p>A la date de signature de la présente Documentation Financière, les NEU CP seront placés directement par Sopra Steria Group ou au travers d'intermédiaires financiers (les « Agents Placeurs ») : BNP Paribas, BRED Banque Populaire, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Crédit Industriel et Commercial, Natixis, Société Générale.</p> <p>L'Émetteur pourra ultérieurement remplacer un Agent Placeur ou nommer d'autres Agents Placeurs ; une liste à jour desdits Agents Placeurs sera communiquée aux investisseurs sur demande déposée auprès de l'Émetteur.</p>
1.22	Restrictions à la vente	<p>Sopra Steria Group et chaque détenteur de NEU CP émis aux termes du Programme s'engagent à n'entreprendre aucune action permettant l'offre auprès du public desdits NEU CP ou la possession ou la distribution de la documentation financière ou de tout autre document relatif aux NEU CP dans tous pays où la distribution de tels documents serait contraire aux lois et règlements et à n'offrir ni à vendre les NEU CP, directement ou indirectement, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans ces pays.</p> <p>Sopra Steria Group et chaque détenteur de NEU CP (étant entendu que chacun des détenteurs futurs des NEU CP est réputé l'avoir déclaré et accepté au jour de la date d'acquisition des NEU CP) s'engagent à se conformer aux lois et règlements en vigueur dans les pays où seront offerts ou vendus lesdits NEU CP ou détenu ou distribué la documentation financière et à obtenir toute autorisation ou tout accord nécessaire au regard de la loi et des règlements en vigueur dans tous les pays où sera faite une telle offre ou vente.</p> <p>Ni Sopra Steria Group ni aucun détenteur de NEU CP ne sera responsable du non-respect de ces lois ou règlements par l'un des autres détenteurs de NEU CP.</p> <p>Sopra Steria Group et chaque détenteur de NEU CP (étant entendu que chacun des détenteurs futurs des NEU CP est réputé l'avoir déclaré et accepté au jour de la date d'acquisition des NEU CP) s'engagent à se conformer aux lois et règlements français en vigueur relatifs à l'offre,</p>

² Optionnel : information pouvant ne pas être fournie par l'émetteur car la réglementation française ne l'impose pas

		<p>au placement, à la distribution et la revente des NEU CP.</p> <p>En aucun cas Sopra Steria Group ne pourra être tenu responsable du non-respect des présentes restrictions de vente par tout détenteur de NEU CP.</p>
1.23	Taxation	<p>Ni Sopra Steria Group, l'émetteur, ni l'agent domiciliataire, ni aucun des agents placeurs ne peut être considéré comme ayant donné un avis ou une recommandation sur le régime fiscal des NEU CP. Il est demandé aux investisseurs de se rapprocher de leur conseil habituel sur ces questions. Les paiements seront soumis dans tous les cas à toutes les lois et réglementations, fiscales ou autres, qui leur sont applicables. En conséquence, ni Sopra Steria Group, ni l'agent domiciliataire, ni aucun des agents placeurs, selon le cas, n'effectueront d'indemnisation dans le cas où un prélèvement de nature fiscale en France ou à l'étranger serait requis pour tout paiement au titre ou en raison des NEU CP.</p>
1.24	Implication d'autorités nationales	Banque de France
1.25	Coordonnées des personnes assurant la mise en œuvre du Programme	<p>Benoit Deryng Responsable Trésorerie Groupe 9 rue de Presbourg 75116 Paris France Tel : +33 1 34 88 51 38 Fax : +33 1 34 88 95 62 benoit.deryng@soprasteria.com</p> <p>Dominique Dufour Responsable Adjoint Trésorerie Groupe 3 rue du Pré faucon - PAE Les Glaisins - BP 238 Annecy Le Vieux, 74942 France Tel : +33 4 50 33 33 21 Fax : +33 4 50 33 30 02 dominique.dufour@soprasteria.com</p> <p>Alain Cohen Directeur des Opérations Financières (en charge des relation avec la BDF) 9 rue de Presbourg 75116 Paris France Tel : +33 1 40 67 86 72 Fax: +33 1 40 67 86 91 alain.cohen@soprasteria.com</p> <p>John Moran Directeur Gestion Financière (en charge des relations avec la BDF) 9 rue de Presbourg</p>

		<p>75116 Paris France Tel : +33 1 34 88 64 02 Fax : +33 1 34 88 95 62 john.moran@soprasteria.com</p>
1.26	Informations complémentaires relatives au programme	<p><u>Mise à jour</u></p> <p>Mise à jour annuelle :</p> <p>L'Emetteur devra mettre à jour chaque année sa Documentation Financière dans un délai de quarante-cinq jours après la tenue de l'assemblée générale des actionnaires, ou de l'organe qui en tient lieu, statuant sur les comptes du dernier exercice.</p> <p>Mise à jour permanente :</p> <p>L'Emetteur devra immédiatement mettre à jour sa Documentation Financière suite à toute modification des NEU CP émis dans le cadre du Programme relative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au plafond des émissions de NEU CP en circulation ; - à l'Agent Domiciliataire ; - à tout fait nouveau susceptible d'avoir une incidence significative sur les NEU CP ou sur le programme d'émission. <p><u>Communication :</u></p> <p>Conformément aux lois et réglementations applicables, l'Emetteur devra communiquer sans délai et sans frais la Documentation Financière et ses mises à jour aux entités impliquées dans la mise en œuvre du Programme, ce qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'Agent Domiciliataire ; - les intermédiaires assurant l'achat et la vente des NEU CP et à toute personne qui en fait la demande.
1.27	Langue de la documentation financière	<u>Le français est la langue de référence faisant foi.</u>

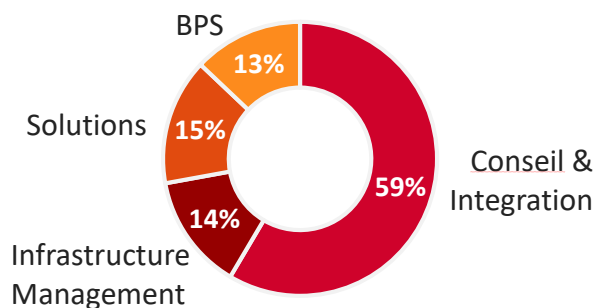
2. DESCRIPTION DE L'EMETTEUR

Article D. 213-9, 2° du Code monétaire et financier et Article 7, 3° de l'arrêté du 30 mai 2016 et les réglementations postérieures

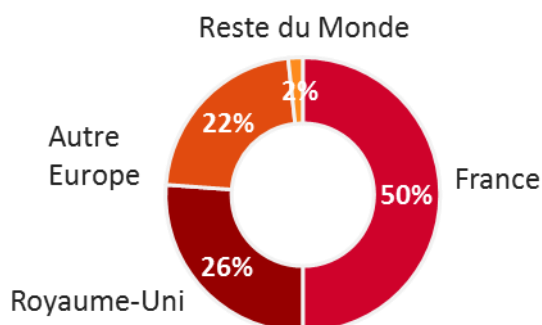
2.1	Dénomination sociale de l'émetteur	Sopra Steria Group
2.2	Forme juridique, législation applicable à l'émetteur et tribunaux compétents	<p>Sopra Steria Group est une société anonyme à conseil d'administration.</p> <p>La législation applicable à Sopra Steria Group est la législation française.</p> <p>Tribunal compétent : Tribunal de commerce de Paris.</p>
2.3	Date de constitution	<p>Le 5 janvier 1968 pour une durée de cinquante ans à compter du 25 janvier 1968 et renouvelée par l'Assemblée générale du 19 juin 2012 pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années.</p>
2.4	Siège social et principal siège administratif (si différent)	<p>Siège social : PAE Les Glaisins, 74940 ANNECY</p> <p>Direction générale : 9 bis, rue de Presbourg, 75116 Paris</p>
2.5	Numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés	326 820 065 R.C.S. Annecy
2.6	Objet social résumé	<p>En France et partout ailleurs, tous conseils, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information, toutes analyses et programmations sur ordinateurs, l'exécution de tous travaux à façon.</p> <p>La conception et la réalisation de tous systèmes s'appliquant à l'automatisme et la gestion, comprenant l'achat de composants et de matériels, leur montage et les logiciels adaptés.</p> <p>La création ou l'acquisition et l'exploitation de tous autres fonds ou tous établissements de nature similaire.</p> <p>Et généralement, toutes opérations commerciales ou financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, soit seule, soit en participation ou en société avec toutes autres sociétés ou personnes (article 2 des statuts).</p> <p>Page 260 du document de référence 2016.</p>
2.7	Description des principales activités de l'émetteur	<p>Les principales activités de Sopra Steria Group sont décrites au paragraphe 3 « Activité de Sopra Steria Group » pages 16 à 22 et pages 26 à 32 du document de référence 2016.</p>

Chiffre d'affaires 2016 pro forma par secteur opérationnel / géographie : 3 741 k€

SECTEURS OPERATIONNELS



PAYS



2.8	Capital	Au 31/12/2016, capital social de 20 531 795 euros, divisé en 20 531 795 actions de 1 euro chacune, entièrement souscrites et réparties entre les actionnaires au prorata de leurs droits.						
2.8.1	Montant du capital souscrit et entièrement libéré	Le capital est entièrement libéré.						
2.8.2	Montant du capital souscrit et non entièrement libéré	« Sans objet »						
2.9	Répartition du capital	<p>Au 31 décembre 2016 la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :</p> <table border="1" data-bbox="730 1951 1315 2040"> <thead> <tr> <th>Actionnaire</th> <th>%Capital</th> <th>%droits de vote</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>	Actionnaire	%Capital	%droits de vote			
Actionnaire	%Capital	%droits de vote						

		<table border="1"> <tr> <td>Sopra GMT</td> <td>19,7%</td> <td>28,5%</td> </tr> <tr> <td>Fondateurs</td> <td>1,7%</td> <td>2,7%</td> </tr> <tr> <td>Management</td> <td>1,3%</td> <td>1,9%</td> </tr> <tr> <td>Public</td> <td>69,2%</td> <td>58,3%</td> </tr> <tr> <td>Salariés</td> <td>7,6%</td> <td>8,6%</td> </tr> <tr> <td>Auto détention</td> <td>0,5%</td> <td>0%</td> </tr> </table>	Sopra GMT	19,7%	28,5%	Fondateurs	1,7%	2,7%	Management	1,3%	1,9%	Public	69,2%	58,3%	Salariés	7,6%	8,6%	Auto détention	0,5%	0%
Sopra GMT	19,7%	28,5%																		
Fondateurs	1,7%	2,7%																		
Management	1,3%	1,9%																		
Public	69,2%	58,3%																		
Salariés	7,6%	8,6%																		
Auto détention	0,5%	0%																		
2.10	Marchés réglementés où les titres de capital ou de créances de l'émetteur sont négociés	<p><u>Titres de capital</u> :</p> <p>Marché : Euronext Paris – Compartiment B Code ISIN : FR0000050809 SOP</p> <p><u>Titres de créance</u> :</p> <p>« Sans objet »</p> <p>https://www.euronext.com/fr/products/equities/FR0000050809-XPAP</p>																		
2.11	Composition de la Direction	<p>Pierre Pasquier, Président Vincent Paris, Directeur Général John Torrie, Directeur Général Adjoint Laurent Giovachini, Directeur Général Adjoint</p> <p>Pour plus de détails, voir le Document de Référence au 31 décembre 2016, page 10 :</p> <p>https://www.soprasteria.com/docs/librariesprovider29/Finance-Sopra-Steria/ddref2016_soprasteria_bat_fr_13042017.pdf?sfvrsn=4</p>																		
2.12	Normes comptables utilisées pour les données consolidées	<p>Les états financiers consolidés au 31 décembre 2016 et 2014 de Sopra Steria Group ont été préparés conformément aux International Financial Reporting Standards tels qu'approuvés par l'Union Européenne et en vigueur respectivement au 31 décembre 2016 et 2015.</p>																		
2.13	Exercice comptable	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre																		
2.13.1	Date de tenue de l'assemblée générale annuelle ayant approuvé les comptes annuels de l'exercice écoulé (ou son équivalent)	13/06/2017																		
2.14	Exercice fiscal	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre																		
2.15	Commissaires aux comptes de l'Émetteur																			

	ayant audité les comptes annuels de l'Émetteur	
2.15.1	Commissaires aux comptes	<p><u>Commissaires aux comptes titulaires :</u></p> <p>Auditeurs & Conseils Associés représenté par Olivier Juramie (31, rue Henri-Rochefort, 75017 Paris) ; Mazars représenté par Bruno Pouget (61, rue Henri-Regnault, Tour Exaltis, 92400 Courbevoie).</p> <p><u>Commissaires aux comptes suppléants :</u></p> <p>AEG Finances (4, rue de Châtillon, 75014 Paris) ; Jean-Louis Simon (61, rue Henri-Regnault, Tour Exaltis, 92400 Courbevoie).</p>
2.15.2	Rapport des commissaires aux comptes	<p>Le rapport de certification des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés de Sopra Group pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 figure au paragraphe 4 page 212 du document de référence 2016.</p> <p>Le rapport de certification des commissaires aux comptes relatif aux comptes annuels de Sopra Group pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 figure au paragraphe 5 page 241 du document de référence 2016.</p> <p>Le rapport de certification des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés de Sopra Steria Group pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 figure page 185 du document de référence 2015.</p> <p>Le rapport de certification des commissaires aux comptes relatif aux comptes annuels de Sopra Steria Group pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 figure page 215 du document de référence 2015.</p>
2.16	Autres programmes de l'Émetteur de même nature à l'étranger	« sans objet »
2.17	Notation de l'émetteur	« non noté »
2.18	Information complémentaire sur l'émetteur	« Optionnel ¹ »

¹ Optionnel : information pouvant ne pas être fournie par l'émetteur car la réglementation française ne l'impose pas

3. CERTIFICATION DES INFORMATIONS FOURNIES		
Article D. 213-9, 4° du Code monétaire et financier et les réglementations postérieures		
3.1	Personne responsable de la Documentation Financière portant sur le programme de NEU CP	Alain Cohen Directeur des Opérations Financières
3.2	Déclaration de la personne responsable de la Documentation Financière portant sur le programme de NEU CP	A ma connaissance, les données de la documentation financière sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.
3.3	Date, lieu et signature	Paris, le 30 juin 2017 Alain Cohen Directeur des Opérations Financières

SOPRA STERIA GROUP SA

9 Bis, rue de Presbourg

75116 PARIS

Tél. : 01 40 67 29 29 - Fax : 01 40 67 29 30

www.soprasteria.com

ANNEXES		
Annexe I	Notation du programme d'émission	« sans objet »
Annexe II	Documents présentés à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'organe qui en tient lieu³	<p>Document de référence 2016 : https://www.soprasteria.com/docs/librariesprovider29/Finance-Soprasteria/ddref2016_soprasteria_bat_fr_13042017.pdf?sfvrsn=4</p> <p>Document de référence 2015 : http://www.soprasteria.com/docs/librariesprovider29/Finance-Soprasteria/ddref_2015_soprasteria_bat_fr.pdf?sfvrsn=0</p> <p>Accès à l'ensemble des publications du Groupe : http://www.soprasteria.com/fr/investisseurs</p>
Annexe III	Avenant daté sous format électronique et papier (signé)	« sans objet »

³ Les informations financières annexes de l'émetteur exposées à l'article D. 213-9 du Code monétaire et financier sont tenues à la disposition de toute personne qui en ferait la demande, conformément aux articles D. 213-9 du Code monétaire et financier et L.232-23 du Code de commerce.